



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Dominique GRIMPRET | M. Alain LINGER |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Jean-Pierre SOUMIER | M. Franck MELOTTE |
| M. Jean ESMONIN | M. André GERVAIS | M. Louis LAURENT |
| Mme Colette POPARD | M. Alain MILLOT | M. Roland PONSAA |
| M. Rémi DETANG | M. Benoît BORDAT | M. Michel ROTGER |
| M. Jean-Patrick MASSON | M. Joël MEKHANTAR | M. François NOWOTNY |
| M. José ALMEIDA | M. Christophe BERTHIER | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| M. Jean-François DODET | Mme Anne DILLENSEGER | M. Claude PICARD |
| M. François DESEILLE | Mme Christine DURNERIN | M. Gaston FOUCHERES |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mme Nelly METGE | M. Pierre PETITJEAN |
| M. Patrick CHAPUIS | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE | Mme Claude DARCIAUX |
| M. Michel JULIEN | Mme Elisabeth BIOT | M. Nicolas BOURNY |
| Mme Marie-Françoise PETEL | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Philippe GUYARD |
| M. Gérard DUPIRE | M. Alain MARCHAND | M. Pierre-Olivier LEFEVRE |
| M. Jean-François GONDELLIER | M. Mohammed IZIMER | M. Gilles MATHEY |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Hélène ROY | M. Jean-Claude GIRARD |
| M. François-André ALLAERT | M. Mohamed BEKHTAOUI | Mme Françoise EHRE |
| M. Jean-Claude DOUHAIT | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD | M. Patrick BAUDEMONT |
| M. Jean-Paul HESSE | Mme Joëlle LEMOUZY | Mme Geneviève BILLAUT |
| Mlle Badiaâ MASLOUHI | M. Jean-Yves PIAN | M. Michel BACHELARD |
| M. Yves BERTELOOT | Mlle Stéphanie MODDE | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Patrick MOREAU | | Mme Noëlle CABBILLARD. |

Membres absents :

| | |
|-----------------------|---|
| M. Didier MARTIN | M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS |
| Mlle Christine MARTIN | M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE |
| M. Gilles TRAHARD | M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE |
| | Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER |
| | Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER |
| | M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN |
| | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER |
| | Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY |
| | M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |
| | M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY |
| | M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE |
| | M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET |
| | M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE. |

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Information sur l'aménagement de l'esplanade Erasme : projet et passation des marchés de travaux

Le projet d'aménagement de l'esplanade Erasme a été conçu pour répondre à quatre objectifs principaux :

- contribuer aux objectifs de développement durable du Campus, par la réduction de la place de l'automobile au profit des modes de déplacement moins polluants : tramway, piétons, vélos et par le renforcement de la trame verte de l'est dijonnais ;
- améliorer le fonctionnement interne du Campus : mieux relier les secteurs nord et sud coupés par la rue de Sully, désenclaver les établissements d'enseignement et de recherche et favoriser leurs liaisons directes ;
- renforcer l'attractivité du campus et du quartier Montmuzard en les dotant d'un vaste parc urbain central contribuant au développement de la vie sociale comme à l'amélioration de la qualité du cadre de vie des étudiants et des habitants ;
- valoriser l'image du campus en redessinant son paysage, notamment vu depuis le futur tramway, pour mettre en valeur les établissements d'enseignement, de recherche et de santé bordant le site tout en améliorant la lisibilité des lieux.

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du projet urbain de Grand Campus, qui vise à favoriser la synergie et le transfert de technologie entre l'Université de Bourgogne, les établissements de recherche locaux et le milieu économique, à l'échelle du territoire de l'est dijonnais. Le Grand Dijon assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet, connexe à la réalisation du tramway, au titre des compétences conférées par ses statuts en matière de transports urbains, aménagement de l'espace communautaire et développement économique.

Les établissements riverains (Université, CHU, Centre Lerclerc, INRA, Institut du Goût, IRTESS) ont été associés à l'élaboration de ce projet. Plusieurs d'entre eux ont anticipé l'aménagement de l'esplanade Erasme dans leurs propres projets, repositionnant leurs accès publics principaux en conséquence : opération CHU-Bocage central, extension de l'INRA.

La réalisation des travaux du tramway est l'occasion d'engager l'aménagement de la partie nord de l'Esplanade, comprise entre le CHU et la rue de Sully, suite à l'acquisition d'une partie des terrains par l'EPFL dans le cadre de la DUP mise en oeuvre à cet effet. A terme, l'esplanade se prolongera au sud de la rue de Sully pour traverser tout le campus jusqu'au boulevard Petit Jean.

La conception du projet a été confiée à l'agence de paysage Ruelle et s'inscrit dans le cadre de la mission de maîtrise d'oeuvre du tramway, assurée par l'équipe EGIS-Peter.

Le projet se présente sous la forme d'un parc urbain public de cinq hectares longeant la future ligne de tramway. Les travaux consisteront en des aménagements paysagers qualitatifs comprenant :

- le parc végétal proprement dit, composé d'une prairie naturelle et de boisements d'essences variées ;
- un réseau d'espaces publics dédiés aux piétons et aux cyclistes, sous forme de mail, d'allées, de placettes et de terrasses ;
- l'ensemble du mobilier urbain destiné à sécuriser et agrémenter les lieux ;
- les aménagements destinés à limiter et contrôler l'accès des véhicules motorisés autorisés (secours, livraisons, entretien et collecte des déchets) ainsi qu'à reconfigurer l'accès aux établissements riverains.

Le coût du projet s'élève à 5,1 M€ TTC, financés à hauteur de 1,5 M€ par l'Etat, de 1,6 M€ par la Région et de 2 M€ par le Grand Dijon.

La gestion du site, qui s'étend pour partie sur des terrains appartenant à l'Université, se fera dans le cadre d'une autorisation conventionnelle à conclure avec l'Etat.

Les travaux d'aménagement de l'esplanade, tels que définis dans le projet de CCTP annexé, seront

réalisés en 2011, parallèlement au chantier du tram et suite à la démolition des constructions existantes en 2010.

Le marché de travaux sera passé sous la forme d'un appel d'offres, pour une durée de 15 mois.

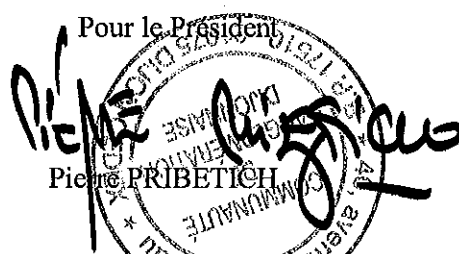
La consultation des entreprises sera lancée l'été 2010, afin de pouvoir notifier le ou les marchés de travaux correspondants à l'automne.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offres correspondant aux marchés de travaux d'aménagement de la partie nord de l'esplanade Erasme ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdits marchés, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 %.

Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président

Pour le Président

Pierre PRIBETICH


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010

